

Le climat change

AGIS
SONS!

COP21



ONERC

Observatoire national
sur les effets du
réchauffement climatique

La lettre aux élus

Retrouvez la sur www.onerc.gouv.fr

25 // Novembre 2015

Actu
COP21

La France préside la 21^e conférence des Parties à la CCNUCC* ou COP21. À ce titre, elle a une double responsabilité.

Près de 40 000 participants — délégués des pays, observateurs, membres de la société civile... — sont attendus pour la COP21, du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur le site de Paris-Le Bourget. La responsabilité française est double : comme pays hôte, la France va devoir accueillir les participants dans les meilleures conditions de travail, de transport, d'hébergement ; elle devra également faciliter les débats et assurer un fonctionnement transparent et inclusif du processus de négociation.

L'enjeu est de taille : il s'agit d'aboutir, pour la première fois, à un accord universel et contraignant permettant de lutter contre le dérèglement climatique.

Pour cela, le futur accord devra traiter, de façon équilibrée, de l'atténuation — baisse des émissions de gaz à effet de serre — et de l'adaptation des sociétés. Ces efforts devront prendre en compte les besoins et capacités de chaque pays. Enfin, l'accord, qui doit entrer en vigueur à partir de 2020, devra être durable pour permettre une transformation à long terme.

* Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques



INDICATEUR CONTRIBUTION NATIONALE

Une réduction de 40% de ses émissions de GES d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 1990, telle est la contribution de l'Union européenne à la COP21. En amont de la conférence, chaque pays doit ainsi publier sa contribution nationale (*Intended Nationally Determined Contributions, INDCs*) aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 2°C. La Suisse et l'Union européenne ont été les premières à le faire.



La France, en accueillant la COP21, se doit d'être exemplaire pour unir les efforts de tous les pays dans la lutte contre le dérèglement climatique. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, que nous avons adoptée au cours de l'été 2015, vise à faire de la France la nation de l'excellence environnementale, un moteur de la construction de l'Europe de l'énergie, une puissance écologique donnant chez elle l'exemple de ce qu'elle préconise à l'échelle mondiale. Notre responsabilité est de lutter efficacement contre le dérèglement climatique et de bâtir un nouveau modèle énergétique français qui nous permette de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de développer des filières d'avenir, de créer des activités nouvelles et des emplois durables. Nous devons nous donner les moyens d'accomplir une œuvre collective, au service d'un patrimoine commun, dont nous serons fiers. Nous espérons qu'à la COP21 l'humanité saisira l'occasion de mettre sa capacité d'action au service de la préservation de la planète pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Ségolène Royal,
Ministre de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie

COP21

La société civile mobilisée

Pour accompagner et soutenir la mobilisation spontanée de la société civile en vue de la conférence Paris Climat 2015 (COP21)*, l'État a associé ses représentants officiels à la préparation de l'événement.

Définitions

CCNUCC

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée au cours du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 avec pour objectif de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.



Conférence des Parties signataires de la CCNUCC, elle constitue l'organe suprême de la convention et se réunit chaque année pour prendre des décisions visant à respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques.



Réunion des Parties au protocole de Kyoto, qui veille à la mise en œuvre effective du protocole adopté en 1997.

C'est la France qui préside la COP21, échéance cruciale devant aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays. L'État a saisi cette opportunité pour renforcer et élargir la sensibilisation du citoyen et des acteurs de la société sur les enjeux climatiques. Il a fait de l'association de la société civile** un élément essentiel de sa stratégie de préparation de la COP21. Cette mobilisation prend plusieurs formes. Quelques exemples sont présentés ci-après.

Un village de la société civile

Pendant la COP21, une structure temporaire est mise en place sur le site du Bourget, à proximité immédiate du centre de conférence où se déroulent les négociations, pour accueillir les Espaces génération climat. Ce village de 30 000 m², placé sous le signe des échanges, des débats et du savoir, propose des stands, des conférences, des expositions culturelles, des animations pédagogiques... 20 000 visiteurs y sont attendus.

Une galerie des solutions pour les entreprises

Un espace distinct est proposé aux entreprises désireuses d'exposer leur savoir-faire et leurs solutions pour lutter contre les dérèglements climatiques : la galerie des solutions. Parallèlement, de nombreux autres événements et manifestations se tiennent en divers endroits de France et à l'étranger, à l'initiative de collectivités territoriales ou autres acteurs.

La labellisation de projets de la société civile

L'État valorise par une labellisation COP21 des événements et des projets de territoires (association ou collectivité) en lien direct avec la lutte contre les bouleversements climatiques et répondant à certains critères, notamment d'originalité et de capacité de rassemblement et de mobilisation.

L'agenda des solutions

Il regroupe l'ensemble des initiatives plurilatérales complémentaires à l'accord international attendu à Paris. Celles-ci associent gouvernements et acteurs non étatiques s'engageant à agir au moyen d'actions précises, concrètes et mesurables, pour la lutte contre les dérèglements climatiques et le financement de ces actions.

Le numérique

Afin d'impliquer plus largement les citoyens du monde entier sur les enjeux climatiques, un débat citoyen planétaire sur le climat et l'énergie a eu lieu le 6 juin 2015. 97 débats ont été organisés simultanément dans 76 pays. Dans chaque pays, cent citoyens ont participé à une journée d'information et de délibération.

www.developpement-durable.gouv.fr
www.cop21.gouv.fr

* Conférence des Parties de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de 2015 (COP21), Paris-Le Bourget, du 30 novembre au 11 décembre 2015.

** Les 9 groupes majeurs de l'ONU : entreprises, agriculteurs, ONG, autorités locales, peuples autochtones, syndicats, scientifiques, femmes et jeunes.

UTILE

La COP21 se déroule sur le site de Paris-Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015 sur un espace aménagé de 18 hectares.

Des dispositions ont été prises pour renforcer et aménager les réseaux

de transports en commun existants, en particulier la ligne 7 du métro (station Fort d'Aubervilliers) et la ligne B du RER (station Le Bourget). Un service de navettes en bus est mis en place

pour desservir le centre de conférence à partir de ces deux stations.

SOURCES

www.cop21.gouv.fr  www.developpement-durable.gouv.fr/Les-enjeux-de-la-COP-21.html

 www.votreenergiepourlafrance.fr  <http://unfccc.int/portals/francophone/items/3072.php>

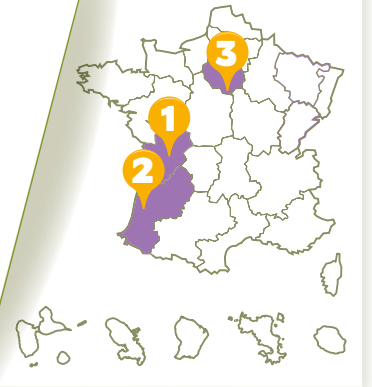
1 AIFFRES (DEUX-SÈVRES) UNE STATION D'ÉPURATION QUI PASSE AU VERT

À Aiffres*, près de Niort, la nouvelle station d'épuration (mise en service en 2017) ne va pas se contenter de traiter les eaux usées ; elle va aussi produire de l'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment d'exploitation (450 m²). Plus étonnant, elle va proposer un espace pédagogique valorisant la richesse faunistique et floristique

du site. Une zone de rejet végétalisée a été conçue en partenariat avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO). D'une surface de 0,8 ha, elle comprend plusieurs aménagements successifs — bassin, filtre de graviers, fossés, mares —, depuis la sortie de la station d'épuration jusqu'à la rivière. « Nous travaillons avec la Ligue depuis le début du projet. Elle a établi un état initial du potentiel de biodiversité et dressé une liste de prescriptions pour aménager la zone : création d'une surface de prairie, pose de piquets en bois pour l'accouplement

des libellules... », précise Antoine Mesmin du service assainissement. Au final, la zone pourrait attirer une vingtaine d'espèces en déclin. Pour que le public puisse observer cette biodiversité sans lui nuire, une passerelle surplombera la zone. L'itinéraire sera ponctué de panneaux informatifs sur les espèces rencontrées, car cet espace a aussi vocation à accueillir un public scolaire.

* Aiffres fait partie de la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN), lauréate de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte.



2 BORDEAUX AU CHU, ON SOIGNE AUSSI L'ADDICTION À LA VOITURE

Avant le lancement du plan de déplacements fin 2009, la voiture était le mode de déplacement le plus utilisé par les 14 000 agents du centre hospitalier universitaire : 71 % y avait recours quotidiennement. Six ans plus tard, la part du personnel utilisant la voiture individuelle est inférieure à 50 %. Un recul significatif obtenu grâce à une collaboration permanente avec la société exploitant le réseau de transports en commun*. À la clé, pour le CHU, des adaptations d'horaires et d'itinéraires (bus et tramway) pour améliorer la desserte de ses sites, une autorisation de stationnement nocturne dans les parcs-relais et des tarifs préférentiels.

Autres points forts du plan de déplacements** : l'usage du vélo est encouragé (mise à disposition de vélos pour les déplacements professionnels, installation d'arceaux...), ainsi que l'auto-partage (tarifs réduits sur certains abonnements) et le covoiturage (site internet dédié). Enfin, une conseillère en mobilité assure l'animation du plan et un conseil personnalisé auprès des agents du CHU.

* C'est la société kéolis qui gère le réseau de transports en commun tram et bus de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB).

** Le plan de déplacements reçoit le soutien de la CUB, lauréate de l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte.

EXEMPLES en régions

Aiffres
Bordeaux
Gâtinais français

3 GÂTINAIS FRANÇAIS 0 CARBONE, 100 % LOCAL

Porté par le parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français, le projet Villages 0 carbone* allie une réflexion sur l'urbanisme (construction d'écoquartiers avec des matériaux biosourcés, notamment le chanvre, et des énergies renouvelables) et sur l'écomobilité (système d'auto-stop, sites de covoitages...). Sa force, aborder de manière globale un sujet local et prendre en compte à la fois les questions de densification urbaine, d'emploi, de mobilité, d'architecture et de performance énergétique du bâti...

Le PNR joue ainsi un rôle moteur dans le développement, depuis 2007, d'une filière de production et de transformation du chanvre quasi 100 % locale. En 2016, la surface d'exploitation atteindra 500 hectares et pourrait encore doubler dans les années à venir. La première usine de transformation de chanvre débouchant sur un agromatériau de construction doit voir le jour en 2017. Quant à la campagne de sensibilisation des entreprises du bâtiment, elle a déjà convaincu une dizaine d'artisans locaux d'utiliser ce matériau écologique dans leurs chantiers.

* Une démarche innovante qui a valu au PNR de remporter l'appel à projets Territoires à énergie positive pour la croissance verte.

CHIFFRES CLÉS

32 salles pour accueillir les délégués et négociateurs des **196** Parties (195 États et l'Union européenne) signataires de la CCNUCC.

40 000 participants
3 000 journalistes
2 salles de conférence plénière de **1 300** et **2 000** places.

Laurence TUBIANAAmbassadrice chargée des négociations
sur les changements climatiques

Paris n'est pas un point d'arrivée, c'est un point de départ.

Que peut-on attendre de la COP21 ?

C'est une étape décisive dans la transition mondiale vers des sociétés résilientes et sobres en carbone qui est déjà en cours. La COP21 devra l'accélérer, en transmettant un signal politique fort vers tous les acteurs : les États vont adopter un accord universel et déployer des financements, ils ont chacun des engagements à horizon 2025 ou 2030 et vont veiller mutuellement à ce qu'ils soient tenus. Cela signifie qu'il n'y a plus de spectateur, de « passager clandestin » dans la lutte contre le dérèglement climatique et que l'on va tous devoir s'y mettre : gouvernements, secteur privé, collectivités, citoyens.

Comment les collectivités territoriales s'engagent-elles ?

C'est à l'échelle de la ville et du territoire qu'un grand nombre de défis du change-

ment climatique devra être traité. Toutes les collectivités du monde sont appelées, selon leurs capacités, soit à prendre des engagements globaux de réduction d'émissions, soit à mettre en place des plans climat, soit à prendre des engagements sectoriels. De nombreuses initiatives volontaires existent déjà, favorisant des partenariats qui vont au-delà des cadres institutionnels traditionnels pour la ville et le territoire durables. Illustrant la mobilisation mondiale, le portail NAZCA recense, fin octobre, les engagements de 582 villes, 98 régions, 1 157 entreprises et 340 investisseurs, totalisant plus de 4 200 initiatives.

Pourquoi est-ce que cette conférence est si importante ?

La COP21 est une date cruciale, car c'est l'échéance fixée par tous les pays pour

parvenir à un accord universel et légalement contraignant sur le climat. Ce qu'il faut comprendre également, c'est que Paris n'est pas tant un aboutissement que le début de quelque chose.

Ce ne sera pas le « grand soir » du climat, où l'on résoudra tout d'un trait de stylo. La COP21 s'inscrit dans une tendance de fond : celle d'une transition mondiale vers des sociétés résilientes et sobres en carbone, que la conférence climat doit contribuer à accélérer mais qui continuera de toute façon.

Notre but c'est de montrer que la transformation de la société est faisable, inévitable et déjà en marche.

EN SAVOIR +

www.cop21.gouv.fr

LE SITE DE L'ONERC

www.onerc.gouv.fr

GIEC

La paléoclimatologue Valérie Masson-Delmotte, candidate de la France, a été élue le 7 octobre 2015 au poste de coprésidente du groupe de travail n°1 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. À ce titre, elle est membre du nouveau bureau du GIEC, avec un niveau de responsabilité jamais exercé

par un scientifique français. Cette élection implique l'hébergement, en France, de l'équipe d'appui technique qui épaulera les auteurs du groupe de travail sur les éléments scientifiques pendant 7 ans.

EXPOSITION

La nouvelle exposition itinérante de l'Onerc est disponible (prêt de panneaux transportables et fichiers imprimables). Conçue en

partenariat avec l'Institut Pierre-Simon Laplace et Météo-France, les supports ont été réalisés par la direction de la communication du ministère du Développement durable. Elle s'appuie sur les conclusions du 5^e rapport d'évaluation du GIEC et sur les dernières informations scientifiques produites par les laboratoires français.

Le climat change,
agissons !



Édité par l'Onerc
Ministère de l'Écologie,
du Développement durable
et de l'Énergie
92055 La Défense Cedex



Directeur de la publication : Paul Vergès - **Rédacteur en chef :** N. Bériot - **Comité de rédaction :** F. Abeilhou, A. Baron, V. Bourcier, E. Brun, M. Carrega, S. Mondon, P. Morin - **Rédaction :** A. Baron, S. Mondon, V. Bourcier, J. Duvernoy - **Secrétariat de rédaction :** I. Flégeo
Conception : F. Chevallier/MEDDE-MLETR/SG/DICOM/DIE
Credits photo : A. Bouissou/ MEDDE-MLETR
Réf. DICOM-DGEC/LET/15227 - octobre 2015
Impression : MEDDE-MLETR/SG/SPSSI/ATL2
Dépôt légal : novembre 2015 - **ISSN :** 2106-8445